



**DON DE SOUTIEN A  
L'ASSOCIATION LES AMIS D'ARTHUR**  
A compléter et retourner de votre règlement à :

Les Amis d'Arthur  
21, rue Cassette - 75006 PARIS

Personne physique :

Nom : ..... Prénom : ...../

Personne morale :

Nom/Raison sociale : ...../

Adresse : ...../

Code Postal : ..... Ville : ...../

Pays : ...../

Tél : ..... Télécopie : ..... E.mail : .....

Ci-joint notre règlement (par chèque exclusivement, à l'ordre de « *Les Amis d'Arthur* ») pour un don de soutien d'un montant de ..... euros (1).

A....., le .....201...

Signature

(1) Avantage fiscal : L'Association délivrera aux membres, des reçus ouvrant droit à avantage fiscal :

- Particuliers : les dons effectués au profit d'œuvres ou d'organismes d'intérêt général ouvrent droit à une réduction d'impôt à hauteur de 66 % des sommes versées, dans la limite annuelle de 20 % du revenu imposable. Pour un don d'un montant de 100 euros, il ne vous en coûtera que 34 euros.
- Entreprises : les dons effectués par les entreprises mécènes bénéficient d'une réduction d'impôt de 60 % du montant de leurs dons, dans la limite de 5 pour mille de leur chiffre d'affaires hors taxes. Pour un don d'un montant de 100 euros, il ne vous en coûtera que 40 euros.